

Décision

Générale

colonial

Décision n° 894 du 10 juillet 1953

n° 894

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date de publication
10 juillet 1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Le garde-cercle, dont le nom suit, a droit à l'indemnité familiale, pour compter du 1er juillet 1953 Tabet Aklan, Mle 380, 2e classe.